

PLU - PROTECTION DE L'ARTISANAT ET DE L'INDUSTRIE

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU est divisé en 4 zones : Zone Urbaine Générale (UG), Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU), Zone Urbaine Verte (UV) et Zone Naturelle et Forestière (N). Chaque zone fait l'objet d'un règlement. L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici :

www.pluenligne.paris.fr

Le Plan Local d'Urbanisme définit, à l'article UG.2.2 §e du règlement de la Zone Urbaine Générale, un « **Site de protection de l'artisanat et de l'industrie** », constitué d'un certain nombre de parcelles, repérées sur le document graphique au 1/2000^{ème} par un symbole « clé-à-molette ».



Terrain appartenant au secteur de
protection de l'artisanat et de l'industrie

Dans ces parcelles, la transformation de surfaces d'artisanat ou d'industrie en une destination autre que l'artisanat ou l'industrie est interdite ; et en cas de reconstruction, la proportion dans la S.H.O.N. finale de la S.H.O.N. destinée à l'artisanat ou l'industrie, ne peut être inférieure à la proportion initiale.

Cette couche contient les points où sont positionnés les symboles qui repèrent les parcelles impactées.

II. Modèle de données

Données ponctuelles.

Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
N_SQ_PAI	Numéro unique du point	N	

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, laquelle a été approuvée par le Conseil de Paris les 4, 5, 6 et 7 juillet 2016.

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici sont issues de la numérisation du document graphique au 1/2000^{ème} du PLU. Seuls ces plans, consultables en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr) portent une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr